

## Déclaration de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie visant à appuyer les Franco-Ontariens

Bruxelles | 1<sup>er</sup> février 2019

- SOULIGNANT** que le français est l'une des deux langues officielles du Canada et que le bilinguisme constitue une valeur fondamentale du pays ;
- REITERANT** que la langue française est présente en Ontario depuis 1615 et que la communauté franco-ontarienne, avec plus de 400 ans d'histoire, représente une minorité historique du Canada ;
- PRECISANT** que 4,1% de la population de l'Ontario a comme première langue officielle parlée le français et que proportionnellement à la population totale de la province, la communauté franco-ontarienne est la plus importante communauté francophone en situation minoritaire au pays ;
- RAPPELLANT** que le préambule de la Loi sur les services en français reconnaît que « la langue française a joué en Ontario un rôle historique et honorable », qu'elle « jouit, en Ontario, du statut de langue officielle devant les tribunaux et dans l'éducation » ; « que l'Assemblée législative reconnaît l'apport du patrimoine culturel de la population francophone et désire le sauvegarder pour les générations à venir » et « qu'il est souhaitable de garantir l'emploi de la langue française dans les institutions de la Législature et du gouvernement de l'Ontario » ;
- NOTANT** que la Loi de 2010 sur le jour des Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes « reconnaît officiellement l'apport de la communauté francophone de l'Ontario à la vie sociale, économique et politique de la province de même que son importance dans la société ontarienne » et reconnaît « l'importance de servir ses citoyens en français » ;
- RAPPELLANT** que la Loi de 2017 sur l'Université de l'Ontario français souligne que « la constitution d'une université au service de la communauté francophone contribuera à promouvoir une culture francophone forte, dynamique et inclusive qui enrichira encore davantage la vie civique en Ontario » ;
- SOULIGNANT** qu'en 2008, tous les ministres de l'Éducation des provinces et territoires canadiens ont signé une déclaration conjointe - L'éducation au Canada – Horizon 2020 – qui stipule que les gouvernements travailleront, entre autres, à « augmenter et stabiliser à long terme la capacité de l'enseignement postsecondaire, afin de satisfaire aux besoins de formation et d'apprentissage de tous les Canadiens et Canadiennes qui souhaitent poursuivre des études supérieures » et à « participer à la promotion et à la mise en œuvre des programmes de soutien à l'enseignement dans la langue de la minorité et des programmes de langue seconde parmi les plus exhaustifs du monde » ;

**RAPPELANT** que, dans l'affaire de l'Hôpital Montfort, la Cour d'appel de l'Ontario a reconnu l'importance des institutions francophones au niveau linguistique, culturel et éducatif pour la minorité francophone de l'Ontario ;

**RECONNAISSANT** que la communauté franco-ontarienne doit être protégée ; qu'elle doit disposer d'outils législatifs pour protéger ses droits linguistiques et sa culture et que ses institutions lui permettent de s'épanouir, de renforcer sa vitalité et d'assurer sa pérennité ;

**RAPPELANT** que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a, entre autres, comme objectifs de contribuer au développement de la langue française, de se saisir de toutes questions l'intéressant, de favoriser la coopération et de renforcer la solidarité au sein de la communauté francophone ;

*Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réuni à Bruxelles le 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2019, sur proposition conjointe de la Section canadienne, de la Section du Québec et de la Section de la Nouvelle-Écosse ;*

**RAPPELLE** Que l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité, le 30 novembre dernier, une motion exprimant sa solidarité envers la communauté franco-ontarienne et la députée franco-ontarienne Amanda Simard ;

**RECONNAIT** L'importance de la protection et de la préservation des droits de la communauté franco-ontarienne et des luttes historiques qu'elle a menées afin de favoriser son épanouissement, de contribuer au renforcement de sa vitalité et d'assurer sa pérennité et celle de la francophonie canadienne ;

**DENONCE** Toute action portant atteinte aux droits et aux acquis d'une communauté francophone en situation minoritaire ;

**AFFIRME** Sa solidarité et son soutien à l'égard des Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens dans leur lutte pour protéger leur langue et leur culture ; plus précisément leur travail acharné pour assurer la survie de leurs institutions de langue française – notamment le Commissariat aux services en français de l'Ontario et l'Université de l'Ontario français – qui sont garantes de l'épanouissement et de la vitalité des communautés francophones de l'Ontario.